

En direct de Bruyères

LE MAGAZINE DES HABITANTS DE BRUYÈRES-LE-CHÂTEL

Décembre 2017 • #64

À partir du 8 janvier 2018

Découvrez la nouvelle ligne 68.01 !



Actu p.6

Inauguration des réseaux et de la station
d'épuration à Arpenty

Actu p.9

Nouveaux commerçants

Bruyères
LE CHÂTEL

paysages, parcs et jardins

S.A.S

LECOMTE-LANGÉ



29 Chemin de St-Arnoult
91680 BRUYÈRES-LE-CHATEL

Tél. 01 64 90 15 52

Fax 01 60 83 82 38

- créations
- entretien
- élagage

- fournitures
- pour
- jardins

- arbres
- fruitiers et
- d'ornement



LA RICHESSE DE NOS COMPÉTENCES
AU SERVICE DE NOS CLIENTS

- ✓ Infrastructures routières
- ✓ Production et recyclage de matériaux
- ✓ Réhabilitation de réseaux

AGENCE DOURDAN

28 RUE GÉNÉRAL DE GAULLE
91410 ROINVILLE SOUS DOURDAN

TÉL : 01 64 59 70 90



BRUYÈRES-LE-CHÂTEL

Manuel Diogo



06 14 61 24 68

AÉROPORTS - GARES - HÔPITAUX

Petites et grandes distances

Services réguliers sur RDV 7j/7

01 60 81 24 78

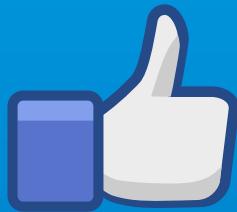


*Assainissement
Aménagement Urbain*

2 rue Hélène Boucher 91460 Marcoussis

Tel : 01 69 01 10 44 – Fax : 01 69 80 71 31 – mail : tpe@tpessonne.fr

J'aime !



Actualités, infos, spectacles...

Rejoignez-nous sur la page

f facebook de la ville

Ville de Bruyères-le-Châtel



Si vous désirez passer

une annonce,

n'hésitez pas à contacter

le service municipal

de la communication

au 01 64 90 90 81

ou par mail

à l'adresse

secretariat@bruyereslechateau.fr

4

: actu

ACTU EN IMAGES

Cérémonie du 11 novembre
Spectacles à la Lisière

ACTU

Stationnement et circulation
à Verville
Compteurs Linky
Nouveaux commerçants



10

DOSSIER

Transports

: dossier

12

: enfance et
jeunesse

SCOLAIRE

Une journée avec nos « ATSEM »
Inscriptions scolaires

“ Mesdames, Messieurs,
Le Plan Local d’Urbanisme passé en enquête publique au mois de novembre va permettre d’assurer le développement du campus Ter@tec. Avec la loi NOTRe* du 7 août 2015, le développement économique repose à l’avenir sur deux pivots : les régions et l’intercommunalité. J’attends de cette dernière un investissement à la mesure du rayonnement mondial de ce pôle et de l’attractivité qu’il apportera à notre intercommunalité.

Le dossier de ce journal municipal est entièrement consacré à l’offre de transport que le développement du campus va favoriser.

Le pôle éducatif « L’arc-en-ciel des savoirs » est terminé, il reste néanmoins des ajustements à faire dans le fonctionnement. La rue du Fer à Cheval est une route ouverte au public qui n’est pas encore rétrocédée à la collectivité. Dès sa rétrocession, elle passera en zone partagée et la priorité sera piétonne. Je ne souhaite pas faire de politique sur ce sujet : les enfants sont heureux, les enseignements sont réalisés dans un environnement apaisé et toutes les sécurités possibles se mettent en place en partenariat avec les acteurs éducatifs. La majorité municipale est fière de ce résultat qui n’a pas engagé la collectivité dans des dépenses colossales.

Un gymnase et un DOJO seront réalisés à proximité du pôle éducatif. Le montage financier de cette opération est réalisé.

Lors du dernier Conseil départemental, une enveloppe de 24 000 € a été attribuée à la commune de Bruyères-le-Châtel pour la réalisation d’une étude faune-flore, la pose de bancs et la sécurisation des parcours de promenade dans le parc du Château. Les travaux sont estimés à 58 000 €.

La majorité municipale a un principe : elle fait toujours ce qu’elle dit et les exemples sont nombreux dans le temps : la salle des fêtes, l’agence postale, les logements sociaux, Ter@tec, le pôle éducatif, la crèche, la maison d’accueil pour les personnes âgées, le skate park, le city-park, les jardins familiaux, le complexe sportif... et les impôts baissent.

Je vous souhaite à toutes et à tous une bonne année et je vous donne rendez-vous pour la cérémonie des vœux le 18 janvier 2018 à l’Espace Bruyères Loisirs Culture. **”**

Thierry Rouyer

* loi sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République

14

: solidarité

SOLIDARITÉ

Stage Manga
Dispositif « Merci Julie »
Passe Navigo améthyste

16

: associations

ZOOM SUR

Tennis club de Bruyères
Judo club de Bruyères
Ateliers de Bruyères

18

: municipalité

ÉTAT CIVIL

Changement de prénom
PACS

19

: tribunes

ÉRIC BRAIVE, nouveau président de Cœur d’Essonne Agglomération



Jeudi 12 octobre 2017, le Conseil communautaire représentant les 21 communes de Cœur d’Essonne Agglomération s’est réuni au Plessis-Pâté et a élu à sa tête, Éric BRAIVE, maire de Leuville-sur-Orge. Ce dernier, anciennement vice-président, succède à Olivier LÉON-HARDT, élu Sénateur le 24 septembre dernier et qui exerçait cette fonction depuis janvier 2016.

FORUM DES ASSOCIATIONS

Démonstrations présentées par les associations « Culture Sans Frontières » et « Taekwondo Dragon des 3 vallées ».



CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE

Commémoration du 99^e anniversaire de l'armistice du 11 novembre 1918, en présence des élèves des classes de Mesdames Levasseur, Guyot, Bardou et Monsieur Féréroles.



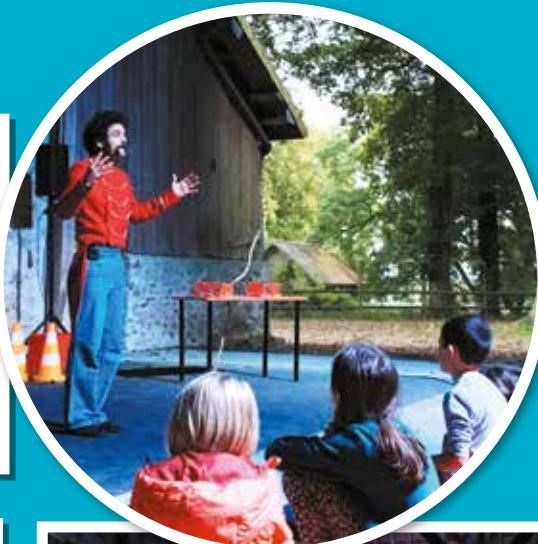
BACHELIERS

Félicitations aux bacheliers session 2017. Comme chaque année, ils ont reçu des « bons cadeaux », d'une valeur de 40€.

GOÛTER AUX HISTOIRES

Conte « *Sortilèges et Maléfices* », par la Compagnie du Châmeau le 13 octobre à l'Espace BLC.



SPECTACLES À « LA LISIÈRE »**OUVERTURE DE LA SAISON CULTURELLE**

Spectacle de Mathieu Moustache
« Dans tous ces états »
 le 29 septembre.



« Epopées intimes » par la compagnie La constellation le 8 octobre.

« Big shoot » de la compagnie Une peau rouge le 13 octobre.

« Les aventures passionnantes quoique difficiles à croire de Hans Pigafetto »
 de la compagnie 9Thermidor le 10 novembre.

**SPECTACLE DE NOËL**

Remise des colis de Noël aux personnes âgées et spectacle de magie avec Elfia le 13 décembre.



J'♥ ma rivière, j'en prends soin !

Une rivière n'est pas une propriété comme les autres ! C'est pour apporter toute l'aide possible dans cet exercice bien particulier qu'est celui d'un propriétaire de berges d'une rivière que, le Syndicat de l'Orge, a réalisé un guide à l'attention de tous les riverains de l'Orge et de ses affluents.

Le Syndicat de l'Orge représente les 37 communes où coulent l'Orge et ses 6 affluents : le Mort-Ru, la Sallemouille, la Bretonnière, le Ru de Fleury, le Blutin et la Charmoise. Il préserve et restaure ces cours d'eau et leurs réseaux dans l'intérêt général et pour l'avenir des habitants de notre région. Mobilisé pour protéger la rivière et ses berges, le Syndicat a souhaité approfondir ses connaissances sur les berges privées à travers une étude qui a nécessité 18 mois de travail. Un chiffre : 55% des berges de la vallée sont privées. Il était alors nécessaire pour le Syndicat de rappeler aux riverains les droits et devoirs au regard de l'entretien de la végétation, des berges et du cours d'eau. **Un exemplaire de ce guide de 17 pages sera prochainement adressé par la municipalité à tous les riverains bruyérois.**

Vous pourrez aussi le retrouver sur le site du Syndicat de l'Orge www.syndicatdelorge.fr.



STATIONNEMENT ET CIRCULATION À VERVILLE

Suite à la 1^{ère} phase de l'aménagement provisoire à Verville, des modifications ont été apportées :

- la place de stationnement située face au 2 rue de la Butte au Prieur a été déplacée,



- la vitesse est réglementée à 50km/h au lieu de 90 à partir du panneau de sortie de ville, après le rond-point des Ormes.



- la vitesse est réglementée à 30km/h dès l'entrée de Verville.

Cette dernière phase d'aménagement temporaire se terminera en juillet 2018.



UNE ÉPURATION BIOLOGIQUE...



Le 25 novembre 2017, les élus ont inauguré les réseaux et la station d'épuration d'Arpenty. Cette installation voit enfin le jour après 30 ans d'études et de projets avortés.

Pour éviter la saturation des réseaux et le trop long transport des effluents, le Syndicat de l'Orge privilégie le traitement des eaux usées à la source. Ce système de dépollution biologique (filtres plantés de roseaux) permet d'épurer les eaux par filtration et de réduire l'impact des rejets d'eaux usées sur le milieu naturel. Les

bactéries au sein du filtre digèrent les polluants et les roseaux permettent d'éviter le colmatage et d'aérer le filtre en augmentant le nombre et la variété autour des racines. Un effort particulier est mis en place pour le traitement du phosphore.

Concrètement, l'eau arrive dans un premier étage composé de filtres remplis de roseaux et de bactéries afin d'effectuer un premier filtrage.



Cette eau traitée est acheminée grâce à des drains vers un deuxième étage qui se trouve à un niveau supérieur de filtration. Enfin, l'eau arrive dans un bassin composé d'apatites (pierres fines) qui va permettre de traiter le phosphore. Simple d'entretien et peu coûteux, ce système est aussi accueillant pour une faune et une flore variée.

Installation des compteurs Linky

Depuis plusieurs semaines, de nouveaux compteurs électriques sont installés dans la commune par ENEDIS (anciennement ERDF) qui a en charge le réseau.

Aujourd'hui plus de 7 millions de compteurs Linky sont installés en France, dont plus de 126 700 en Essonne et d'ici 2021 ce seront 35 millions de foyers qui devraient être équipés de ces nouveaux compteurs pour répondre à la directive européenne 2009/72/CE relative à la diffusion de compteurs communicants.

Quelles sont les informations collectées par Linky ?

- L'index de consommation
- des données relatives à la qualité et à la sécurité du compteur : sans caractère personnel elles permettent à Enedis de vérifier la qualité d'alimentation, les coupures de courant ou encore de vérifier les ouvertures du capot du compteur

pour prévenir les actes frauduleux

- La courbe de charge : elle représente par un graphique l'évolution de la consommation d'énergie pendant une période donnée, à l'aide d'un relevé, à intervalles réguliers (ne pouvant être inférieurs à 10 minutes) de la consommation électrique de l'abonné. C'est cette information qui soulève la question de l'identification précise des usages des appareils : pour encadrer le risque la CNIL a imposé que la transmission de la courbe de charge soit explicitement consentie par le consommateur.



Le coffret qui contient le compteur est propriété de l'usager, mais ni la municipalité ni les usagers ne sont propriétaires du compteur (propriété déléguées au SIEGRA) et toutes les délibérations de conseils municipaux s'opposant au déploiement ont été entachés d'illégalité, en raison de l'incompétence du conseil municipal pour délibérer sur cet objet (TA Nantes, 1^{er} juin 2016, TA de Bordeaux, 14 octobre 2016).

À ce jour, l'ensemble des contentieux portés par les communes a d'ailleurs été rejeté.

Quels sont les champs induits par le compteur ?

Des mesures ont été effectuées par différents laboratoires, dont l'institut national de l'environnement industriel et des risques (INERIS) au premier semestre 2016, et fournissent des valeurs du champ électrique et électromagnétique induits par le compteur.

DISTANCE DU COMTEUR	CHAMPS ÉLECTRIQUES V/M	CHAMPS MAGNÉTIQUES
À 20 CM	EN GÉNÉRAL, DE L'ORDRE DE 1 À 2	DE L'ORDRE DE 0,003
À 50 CM	DE 0,3 À 0,4	DE 0,0005
À 1 M	PLUS QUE DE 0,1	DE 0,0002

Instruction des permis de construire et permis d'aménager

Depuis le 1^{er} janvier 2016, l'instruction des permis de construire et des permis d'aménager est faite par le service Autorisation des droits des sols de Cœur d'Essonne Agglomération situé à la Cité du développement économique à Sainte-Geneviève-des-Bois.

Cependant, les dossiers doivent toujours être déposés au service urbanisme de la mairie.

Dans quel cas faut-il déposer un dossier ?

Un dossier de demande de travaux doit être déposé pour chaque :

- modification de clôture ou de portail,
- fermeture ou ouverture de fenêtre,
- pose de châssis de toit,
- transformation de garage en habitation,
- réalisation d'annexe,
- pose d'abri de jardin de plus de 5 m²,
- pose de panneaux photovoltaïques ou solaires.

Pour une pose de benne ou l'installation d'un échafaudage

sur le domaine public, un formulaire est à compléter.



Où peut-on trouver les formulaires ? Les différents cerfa sont disponibles à l'accueil de la mairie ou sur notre site internet www.ville-bruyereslechatel.fr ou sur www.service-public.fr.

Pour tout renseignement : Service urbanisme : Téléphone : 01 64 90 07 18

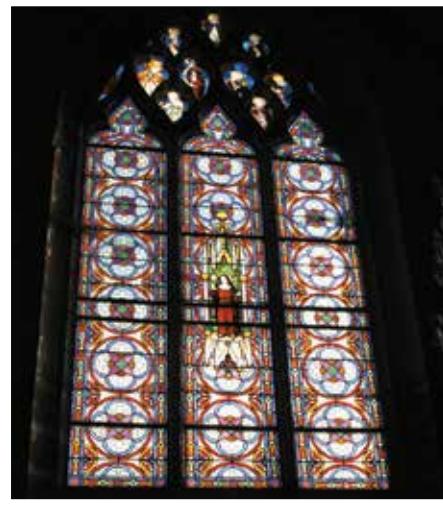
Permanence sans rendez-vous les lundis après-midi de 14h à 17h.

Repose des vitraux de l'église

Les vitraux endommagés lors du cambriolage avec vandalisme du 31 janvier 2016 ont été réparés et reposés par l'entreprise Miller, maître verrier.

Le coût des travaux s'élève à 6 985 € pour les vitraux et 4 584 € pour le tabernacle, soit un total de 11 569 €. 11 169 € sont pris en charge par l'assurance.

« Je suis passé à l'église voire l'élément de vitrail qui vient d'être restauré. C'est superbe, aucune différence par rapport aux motifs identiques. Notre église a retrouvé l'ensemble de ses vitraux. Merci à la mairie de Bruyères et au restaurateur. »
Bernard Gallet, trésorier de l'association paroissiale



SALLE DES ANCIENS

Rénovation du coin cuisine de la salle des anciens avec installation d'un évier en inox et d'un plan de travail. Un faux-plafond a été posé et la peinture refaite par les services techniques.



AMÉNAGEMENT DU CIMETIÈRE

- Création d'allées dans le carré F, pour une meilleure accessibilité aux personnes à mobilité réduite.
- Coût : 26 460 €**

Avant



- Relevé de 5 concessions échues et non renouvelées.
- Coût : 6 716 €**

Après



RUE DES GROSEILLERS

Changement des gamelles des lampadaires.



Illuminations de Noël

Cette année, pour la première fois, les illuminations de Noël ont été louées.

Ce nouveau mode de fonctionnement permet de ne pas avoir de frais de réparation ni de maintenance et laisse la possibilité de changer en partie les décors ou les couleurs chaque année.



NOUVEAUX COMMERÇANTS



L'ENCRE DE RÊVE

Salon de tatouage artistique dans un lieu cosy, bien loin des stéréotypes, Klarys Ink sera à l'écoute de votre projet.

Spécialisée dans le tatouage ornemental, cette artiste aime également encrer différents styles : Dotwork, graphique, Trash polka, géométrique ou même des personnages...

Les réalisations personnalisées seront les bienvenues.

L'Encre de rêve

59 rue de la Libération

Facebook : [Facebook.com/klarysink](https://www.facebook.com/klarysink)

Instagram : [klarys_art](https://www.instagram.com/klarys_art)

INSTITUT EMMATINE

L'esthétique, bien plus qu'un métier



Depuis le mois de septembre, l'institut Emmatine a ouvert ses portes à Bruyères-le-Châtel.

Emmanuelle exerce sa passion avec un professionnalisme reconnu et apprécié d'une clientèle locale, qui la suit depuis plus de 20 ans.

C'est avec enthousiasme qu'elle réserve à ses amateurs de bien-être un accueil chaleureux, une disponibilité et une écoute de qualité dans un établissement fraîchement rénové.

En plus des soins esthétiques de référence, l'institut vous propose des soins spécifiques tels que des soins anti-âge, cavitation, pressothérapie et bien d'autres encore.

Venez vous offrir un moment unique dans cet espace réservé à la détente et à la relaxation.

Horaires : Mardi au vendredi : 9h30 - 19h - Samedi : 9h -18h

Emmatine :
8 place du Carrefour
01 64 95 83 32



CAFÉ-RESTAURANT ÉTOILE DU CHATEL

Restauration traditionnelle et couscous le vendredi.

Horaires :

Lundi au vendredi : 6h30 - 19h30

Samedi : 7h - 19h

Dimanche : 8h - 14h

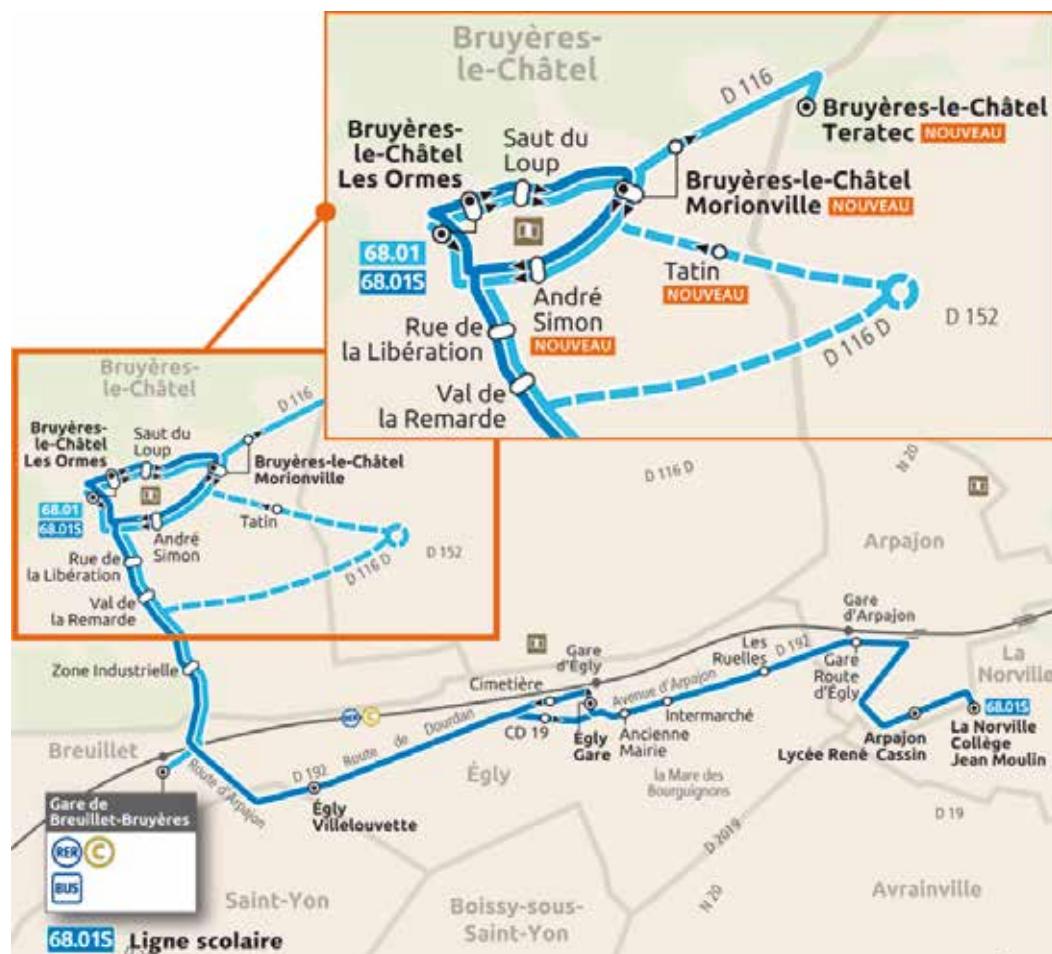
Etoile du Châtel :

47 rue de la Libération

01 64 90 94 48

Ligne de bus 68.01 : ce qui change au 8 janvier 2018

Du nouveau sur la ligne 68.01, pour une offre renforcée et adaptée à vos besoins !



Cœur d'Essonne Agglomération et ses communes se mobilisent pour l'amélioration de l'offre de transports collectifs depuis plusieurs années. Cette démarche porte ses fruits puisqu'aujourd'hui, la ligne de bus 68.01 qui relie la gare de Breuillet-Bruyères à la commune de Bruyères-le-Châtel va être renforcée.

La nouvelle offre mise en place à partir du 8 janvier tiendra davantage compte des besoins de

déplacements des actifs avec :

- le matin, des bus de 6h35 à 10h18 en correspondance avec les RERs vers Paris;
- le soir, des bus de 16h15 à 20h20 en correspondance avec les RERs en provenance de Paris.

La ligne 68.01 est également prolongée jusqu'à Ter@tec afin de faciliter les déplacements des salariés et visiteurs du campus et du CEA.

Enfin, trois nouveaux arrêts de bus seront desservis sur le nouveau parcours de la ligne 68.01 :

- L'arrêt « Tatin » situé route d'Arpajon direction Ter@tec ;
- L'arrêt « André Simon » situé rue de la Libération direction Breuillet-Bruyères, Gare RER ;
- L'arrêt « Morionville », situé rue de la Libération direction Ter@tec.

Les dessertes à destination du Lycée Cassin et du collège Jean Moulin (ligne 68.01S) et du collège Fontaine aux Berges (ligne 68.100) pour les scolaires restent inchangées.

Cette évolution financée entièrement par Ile-de-France Mobilités doit permettre de faciliter l'usage des transports collectifs par les bruyérois, bruyéroises.

Le mot du Maire

Grâce à l'évolution de la ligne 68.01, l'offre de transport sur la commune est plus adaptée aux besoins des bruyérois.

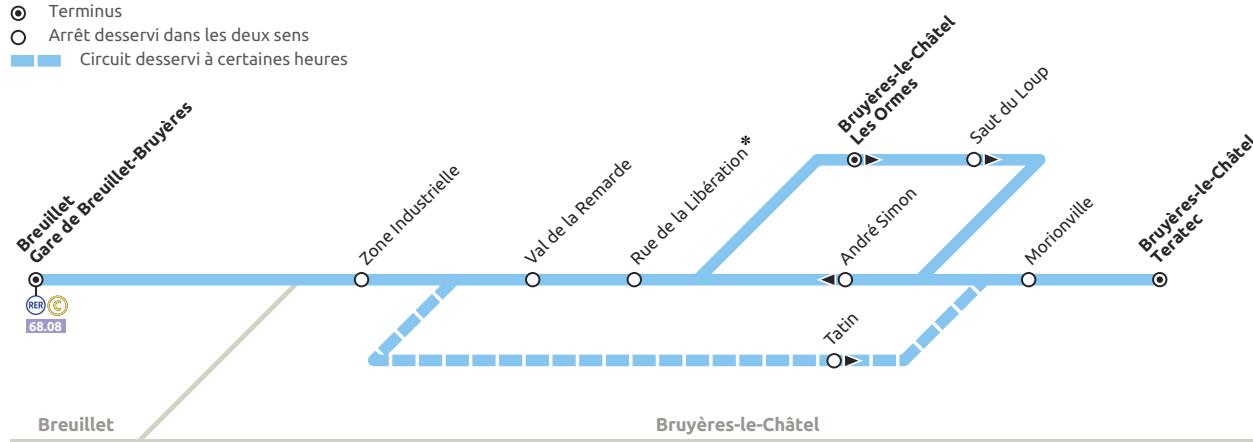
Nous remercions les services de Cœur d'Essonne Agglomération pour l'exceptionnelle rapidité avec laquelle ce dossier a été géré.

68.01

Breuillet • Bruyères-le-Châtel



- Terminus
- Arrêt desservi dans les deux sens
- Circuit desservi à certaines heures

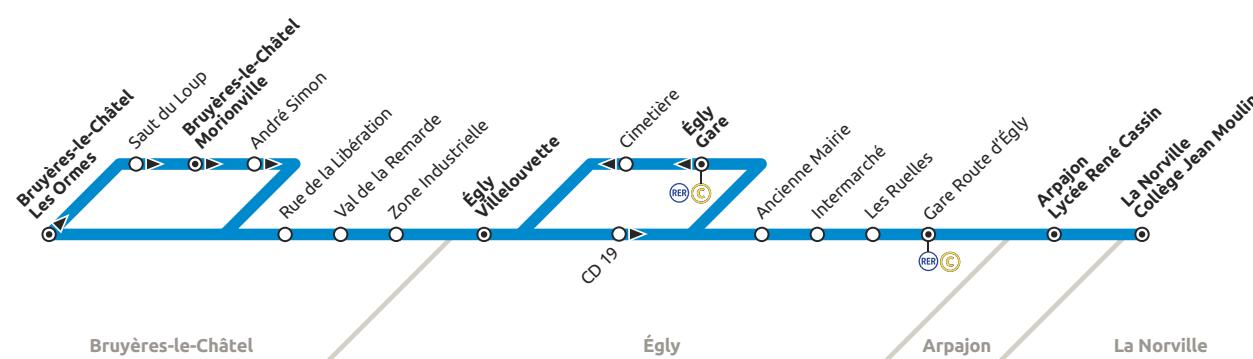


68.01S

Bruyères-le-Châtel • Égly • Arpajon • La Norville



- Terminus
- Arrêt desservi dans les deux sens
- Arrêt desservi dans un seul sens



68.01 Breuillet • Bruyères-le-Châtel

DU LUNDI AU VENDREDI

Breuillet	Gare de Breuillet-Bruyères	6:35	6:50	7:05	7:09	7:22	7:38	8:08	8:38	9:08	9:40	10:09
Bruyères	Zone Industrielle	6:37	6:52	7:07	7:11	7:24	7:40	8:10	8:40	9:10	9:42	10:11
	Tatin	6:41	6:56	7:11	—	—	—	—	—	—	—	—
	André Simon	6:42	6:57	7:12	—	—	—	—	—	—	—	—
	Les Ormes	6:44	6:59	7:14	—	—	—	—	—	—	—	—
	Teratec	—	—	—	7:18	7:31	7:47	8:17	8:47	9:17	9:49	10:18
Bruyères	Teratec	7:24	7:39	7:54	8:23	8:39	9:09	9:39	—	—	—	—
	Morionville	7:26	7:41	7:56	8:25	8:41	9:11	9:41	—	—	—	—
	André Simon	7:27	7:42	7:57	8:26	8:42	9:12	9:42	—	—	—	—
	Les Ormes	6:44	6:59	7:14	7:29	7:44	7:59	8:28	8:44	9:14	9:44	—
	Rue de la Libération	6:46	7:01	7:16	7:31	7:46	8:01	8:30	8:46	9:16	9:46	—
	Val de la Remarde	6:47	7:02	7:17	7:32	7:47	8:02	8:31	8:47	9:17	9:47	—
	Zone Industrielle	6:48	7:03	7:18	7:33	7:48	8:03	8:32	8:48	9:18	9:48	—
Breuillet	Gare de Breuillet-Bruyères	6:50	7:05	7:20	7:35	7:50	8:05	8:34	8:50	9:20	9:50	—

68.01S Bruyères-le-Châtel • Égly • La Norville Établissements scolaires

DU LUNDI AU VENDREDI

Renvoi à consulter	c	c	c	c
Bruyères	Les Ormes	7:50	—	—
	Saut du Loup	7:51	—	—
	Morionville	7:53	—	—
	André Simon	7:54	—	—
	Rue de la Libération	7:56	—	—
	Val de la Remarde	7:57	—	—
	Zone Industrielle	7:59	—	—
Égly	Villelouvette	8:01	—	—
	CD 19	8:03	—	—
	Gare	—	8:06	—
	Cimetière	—	8:07	—
	CD 19	—	8:08	—
	Ancienne Mairie	8:05	—	—
	Intermarché	8:07	—	—
	Les Ruelles	8:08	—	—
	Arpajon	8:10	—	—
	Gare route d'Égly	8:13	—	—
	Lycée René Cassin	8:15	—	—
	La Norville	8:17	—	—
	Collège Jean Moulin	8:20	—	—

68.01 Breuillet • Bruyères-le-Châtel

DU LUNDI AU VENDREDI

Breuillet	Gare de Breuillet-Bruyères	16:39	17:09	17:39	17:54	18:09	18:24	18:39	18:54	19:09	19:24	19:43	19:58
Bruyères	Zone Industrielle	16:41	17:11	17:41	17:56	18:11	18:26	18:41	18:56	19:11	19:26	19:45	20:00
	Val de la Remarde	16:43	17:13	17:43	17:58	18:13	18:28	18:43	18:58	19:13	19:28	19:47	20:02
	Rue de la Libération	16:44	17:14	17:44	17:59	18:14	18:29	18:44	18:59	19:14	19:29	19:48	20:03
	Les Ormes	16:45	17:15	17:45	18:00	18:15	18:30	18:45	19:00	19:15	19:30	19:49	20:04
	Saut du Loup	16:47	17:17	17:47	18:02	18:17	18:32	18:47	19:02	19:17	19:32	19:51	20:06
	Morionville	16:48	17:18	17:48	18:03	18:18	18:33	18:48	19:03	19:18	19:33	19:52	20:07
	Teratec	16:52	17:22	17:52	18:07	18:22	18:37	18:52	19:07	19:22	19:37	19:56	20:11
Bruyères	Teratec	16:15	17:15	17:45	17:53	18:15	18:23	18:44	18:53	19:14	19:27	19:44	19:57
	Zone Industrielle	16:20	17:20	17:50	17:58	18:20	18:28	18:49	18:58	19:19	19:32	19:49	20:02
Breuillet	Gare de Breuillet-Bruyères	16:21	17:21	17:51	17:59	18:21	18:29	18:50	18:59	19:20	19:33	19:50	20:03

68.01S La Norville Établissements scolaires • Égly • Bruyères-le-Châtel

DU LUNDI AU VENDREDI

Renvoi à consulter	a-c	a-c	a-c	c	b-c	b-c	c	c
La Norville Collège Jean Moulin	11:40	12:40	12:40	14:40	15:40	16:40	16:40	17:40
Arpajon Lycée René Cassin	11:43	12:43	12:43	14:42	15:43	16:42	16:40	17:46
	—	—	—	—	—	—	—	—
	Gare Route d'Égly	11:47	12:47	12:47	14:46	15:47	16:47	16:45
Égly	Les Ruelles	11:48	12:48	12:48	14:47	15:48	16:48	16:46
	Intermarché	11:49	12:49	12:49	14:48	15:49	16:49	17:48
	Ancienne Mairie	11:51	12:51	12:51	14:49	15:52	16:51	16:49
	Gare	11:53	12:52	12:52	14:50	15:53	16:52	16:50
	Cimetière	11:54	12:54	12:54	14:52	15:54	16:53	17:52
	Villelouvette	11:56	12:56	12:56	14:54	15:56	16:55	17:54
Bruyères	Zone Industrielle	11:59	12:59	12:59	14:56	15:59	16:58	16:56
	Val de la Remarde	12:00	13:00	13:00	14:57	16:00	16:59	16:57
	Rue de la Libération	12:01	13:01	13:01	14:58	16:01	17:00	16:58
	Les Ormes	12:03	13:03	13:03	15:00	16:03	17:01	17:00
	Saut du Loup	12:04	13:04	13:04	15:01	16:04	17:02	17:01
	Morionville	12:05	13:05	13:05	15:02	16:05	17:03	17:02

68.01 68.01S AUCUN SERVICE

SAMEDIS, DIMANCHES ET JOURS FÉRIÉS

Renvois a : Circule uniquement le mercredi • b : Ne circule pas le mercredi • c : Ne circule pas pendant les vacances scolaires

*Attention, l'arrêt "Rue de la Libération" se trouve en réalité rue de l'Église.

Une journée avec nos « Atsem »*



Emilia et Rosa assistent au quotidien le personnel enseignant à l'école maternelle. Leurs missions sont très variées dans le but de répondre à un principal objectif qui est de veiller au bien-être des enfants. Voici en quelques lignes, à quoi ressemble leur journée auprès de vos petits.

A 8h20, elles accueillent les élèves et les accompagnent jusqu'à leur classe. Chaque matin, elles vérifient le listing des enfants inscrits à la cantine. Tout au long de la journée, à chaque instant nécessaire, Emilia et Rosa vont contribuer à apprendre

aux enfants à s'habiller, mettre leurs chaussons, les accompagner aux toilettes. Elles vont être attentives à leurs besoins, soigner les éventuels petits bobos, les changer suite aux petits accidents, les réconforter si nécessaire. Elles seconcent et soulagent les enseignantes dans la préparation et l'encadrement des ateliers pédagogiques. Il s'agit d'un vrai travail de collaboration entre elles. Elles vont également accompagner les enfants en petites sections sur tout le temps de la pause méridienne : elles déjeunent à table

avec eux avant d'animer un temps calme après le repas en leur lisant une histoire. Ce moment est très attendu des enfants qui vont ensuite aller faire la sieste au dortoir. Emilia et Rosa veillent sur eux jusqu'à leur endormissement puis sont relayées par la maîtresse.

L'après-midi, elles aident dans les classes des moyennes et grandes sections à l'accompagnement des enfants dans les divers ateliers qui leur sont proposés (gym, jeux sportifs, peinture, cuisine, collage et découpage, etc ...). L'une d'entre elles retourne au dortoir afin d'aider l'enseignante à lever et rhabiller les enfants tout au long de leur réveil échelonné. En fin de journée, elles nettoient le matériel pédagogique utilisé pour les ateliers, collent les mots dans les cahiers de liaisons de vos enfants, rangent le dortoir afin que tout soit remis en ordre pour le lendemain.

Emilia et Rosa, fortes d'une expérience professionnelle de plusieurs années à Bruyères-le-Châtel sont appréciées pour leur travail autant par les professionnels pédagogiques que par vos enfants.

* Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles.

Inscriptions scolaires



Le mot d'Annie-France Normand, Maire Adjointe au scolaire, à l'enfance et à la jeunesse :

« L'Inspection académique doit connaître les effectifs pour la rentrée scolaire 2018/2019 dès le mois de février 2018.

Il est impératif d'inscrire votre enfant né entre le 1^{er} janvier et le

31 décembre 2015 dès à présent et avant le 31 janvier 2018, ceci afin d'éviter toute mesure de blocage ou de fermeture de classe, avec les pièces justificatives suivantes :

- Livret de famille
- Justificatif de domicile
- Attestation vitale
- Numéro d'allocataire
- Attestation sur l'honneur de vaccination pour les enfants de la PS à la GS



Une fermeture de classe conduit à une augmentation des effectifs dans les classes voire à la création de classe à double niveau. »

19^e Salon du livre de jeunesse : «Lire coule de source»

Du lundi 5 au dimanche 11 mars / Espace Olympe de Gouges à Saint-Germain-lès-Arpajon

Frédéric, Louis, Paul, Elsa, Jules, Roland... et les autres (FLPEJR)

www.sljeunesse.fr

Tout public. Entrée gratuite.

Mercredi 7 mars à 11h / Bibliothèque Jean-Jacques Sempé

Kamishibai

Dès 3 ans. Entrée gratuite.

Réservation obligatoire.

Vendredi 9 mars à 14h / Bibliothèque Jean-Jacques Sempé

Rencontre avec Anne-Lise BOUTIN

1 classe de CE de l'École élémentaire Les Coquelicots

Vendredi 16 mars à 17h30 / Espace BLC

Le petit poisson futé comme ça ! / C^{ie} Simagine

Gôûter aux histoires. À partir de 6 ans.

Le petit poisson futé comme ça ! est une libre adaptation de trois des *Histoires comme ça* de Rudyard Kipling. Une vieille dame, La capitaine, et son oiseau Miss Peakok nous racontent les tout débuts du monde avec humour et poésie. Le spectacle mêle théâtre, conte et musique.

Entrée gratuite. Réservation obligatoire.

Bibliothèque Jean-Jacques Sempé

La bibliothèque municipale s'équipe d'un nouvel espace dédié aux bandes dessinées adultes. La bibliothèque est à votre service et vous propose DVD, livres et revues, pour tous les âges et toutes les envies.

Horaires d'ouverture :

- Mardi : 15h-18h
- Mercredi : 10h-12h et 15h-18h
- Vendredi : 10h-12h
- Samedi : 10h-13h



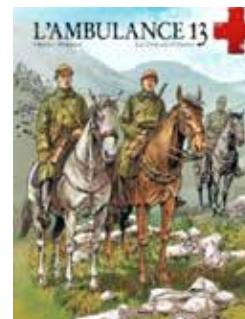
Horaires d'ouverture pendant les vacances scolaires :

- Mercredi : 10h-12h
- Samedi : 10h-13h

Site internet : <http://bruyeres-le-chatel.bibli.fr/opac/>

Coups de cœur BD bibliothèque

L'ambulance 13. Volume 7, Les oubliés d'Orient. Ordas et Mounier.



Bamboo, 2016.

Bouteloup est désespéré depuis la mort d'Emilie. De plus, il se sent inutile. Mais le lieutenant colonel d'Avrainville lui demande un jour d'accompagner l'équipée du général Jouinot-Gambetta en Orient. Il accepte sous une seule condition : reformer l' Ambulance 13.

AGENDA CULTUREL DE JANVIER-MARS 2018

DIMANCHE 21 JANVIER À 15H

ESPACE BLC

Plongées immobiles
Cie DARU

Champs de la marionnette.

À partir de 9 ans.

Spectacle ciné-marionnettique librement inspiré par *Vingt mille lieues sous les mers* de Jules Verne. « De nos jours, le Capitaine Nemo parcourt les océans à bord de son Nautilus, sous-marin d'anticipation imaginé voici 150 ans par Jules Verne. Il accueille un expert en biologie sous-marine et un jeune journaliste multimédias. Quel serait, aujourd'hui, le véritable but du voyage du grand aventurier en rupture d'humanité ? Pour quel défi, quelle nouvelle vengeance ? »

Entrée gratuite.

Réservation obligatoire.

SAMEDI 17 MARS À 11H

CITÉ DE LA MUSIQUE / PARIS

Carnaval des animaux
Solistes de l'Orchestre national d'Île-de-France.

Départ place René Petit à 9h.

Concert en famille, à partir de 5 ans.

Le *Carnaval des animaux* est une « plaisanterie » musicale écrite par Camille Saint-Saëns à la fin du XIX^e siècle.

Tarif : 10 €

Réservation et achat des places
auprès du service culturel,
en mairie, le jeudi de 16h à 18h, ou
sur rendez-vous.

MARDI 27 MARS À 9H15 ET 10H30

ESPACE BLC

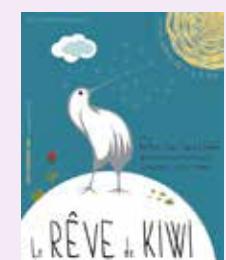
Le rêve de Kiwi
Not'Compagnie

Festival petite enfance des
médiathèques du territoire.

À partir de 1 an.

Le rêve de Kiwi est l'histoire d'un petit oiseau qui ne sait pas voler. Kiwi rêve d'atteindre la lumière du soleil. Sa rêverie le conduit vers différentes rencontres : une fleur, un papillon, une grenouille, un escargot, un rayon de soleil...

Entrée gratuite.



Réservation obligatoire



LES DEUX GRANDS RENDEZ-VOUS DU CCAS

Stage - Atelier « manga »

Du 28 février au 1^{er} mars

**De 9h à 12h et de 13h à 16h
soit 12 heures de stage**

Etablissement « le clos baret »

Animé par Nastazia Bouc, dessinatrice et intervenante de l'association quartier Japon.

Au programme :

- Présentation du manga et les différentes étapes de sa réalisation.
- Technique de dessin, visage et corps humain avec des jeux pédagogiques.
- Mise en couleur des illustrations aux feux « Promarker ».

15 places disponibles (10 enfants / 5 adultes)

Tarifs enfants sur quotient : 10 € à 50 €

Tarif adulte : 50 €



Sortie à l'hippodrome de Vincennes

Vendredi 30 mars

Départ à 17h place René-Petit



Visite des écuries et dîner au restaurant panoramique.

Un animateur « courses » sera présent pour les participants qui souhaiteront parler.

50 places disponibles.

Tarifs sur quotient : de 26,36 € à 52,72 €.

Inscriptions : permanence le lundi après-midi sans rendez-vous.

Contact : CCAS au 01 64 90 88 99 ou limbergere-s@bruyereslechatel.fr

**Samedi 9 juin
Départ 7h place René-Petit
Retour vers 20h**

Promenade

intergénérationnelle à la cité médiévale d'Honfleur
Au programme :

- balade sur le marché traditionnel d'Honfleur,
- découverte de la ville en bateau avec le Capitaine du « Calypso ». 40 places disponibles.

Sur inscription avant le 15 mai 2018.
Tarifs sur quotient : de 12 € à 24 €



DISPOSITIF

« Merci Julie »



Le CLIC Orgessonne a signé une convention avec « MERCI JULIE » dans le but d'aider et d'orienter les personnes âgées en perte d'autonomie qui souhaitent aménager leur domicile grâce à l'expertise d'ergothérapeutes formés aux problématiques de l'habitat et des technologies.

Contact : Mickael BRIQUET
07 71 77 52 31 ou
mickael.briquet@merci-julie.fr

T1 DISPONIBLES À L'EHPA Le « Clos Baret »



Contact :
Véronique ALVES
01 69 94 02 75
Contact-bruyeres@coallia.org

Passe Navigo Améthyste

Le passe Navigo Améthyste a évolué depuis le 1^{er} décembre 2017. Le Conseil départemental, a décidé la mise en place de nouveaux forfaits qui s'établissent comme suit :

Renseignements :

CCAS : 01 64 90 88 99

**Permanence sans rendez-vous
les lundis après-midi de 14h à
17h**

	Création ou renouvellement d'un passe Navigo	
	Zone 3-5	Zone 1-5
Personnes âgées à partir de 65 ans	25 €/ an	120 €/ an
Personnes handicapées	25 €/ an	120 €/ an
Anciens combattants		25 €/ an

RETOUR EN IMAGES

Octobre rose 2017

Le mot du Docteur Gauthier, président de la Ligue

« Bonjour et merci pour votre engagement et la qualité de vos actions pour Octobre Rose. Cette complémentarité entre population, collectivités et associations constitue cette dynamique que nous recherchons pour promouvoir la santé dans un contexte global intégrant toutes les problématiques.

Dans ce cadre, le dépistage représente une possibilité réelle de gain en terme de guérison possible et d'allègement des traitements, même s'il reste encore des progrès à faire pour en améliorer la spécificité. C'est à cela que nous œuvrons et avec vous nous pouvons tendre vers une véritable et pragmatique politique de santé. »



Dons récoltés
2 000 €



Balade culturelle dans notre région

Notre journée culturelle du 19 octobre fut une totale réussite, 30 personnes ont profité des deux grandes maisons avec des parcs magnifiques, près de chez nous, qui ont hébergé des hommes qui ont fait notre histoire, Chateaubriand et Victor Hugo.

Les explications des guides nous ont donné envie de relire leurs œuvres qui pour Victor Hugo sont encore d'actualité... Nous avons dans notre région des endroits magnifiques à redécouvrir.



16 : associations

ZOOM SUR LE TENNIS CLUB DE BRUYÈRES



De gauche à droite : Alexandre Martins Melo (président du TCB), Virginie Dupontreue (vainqueur consolante dames 6/1 4/6 6/4), Laurence Meignan (finaliste dames), Valérie Pamart (vainqueur dames 6/1 6/4), William Amidjogbe (vainqueur messieurs 7/5 7/5), Thomas Bougrand (finaliste messieurs) et Franck Vatier (Juge Arbitre du TCB).

Le Tennis Club de Bruyères a démarré l'année le pied au plancher avec l'organisation de son tournoi adulte d'automne pour la troisième année consécutive.

Idéalement placé, ce tournoi continue de monter en puissance avec l'ouverture des inscriptions aux joueurs de 3^e série pour la première fois de son histoire. En 2015, pour sa première édition, le tournoi était réservé aux adhérents des clubs de Bruyères, Ollainville et Boissy-Sous-St-Yon. 53 joueurs avaient participé à l'aventure pour un total de 65 matchs. En 2016, ouvert à tous les licenciés, le nombre de compétiteurs est monté à 92

avec pour la première fois un tableau féminin et l'organisation de 104 matchs. Enfin, pour cette année 2017, 205 joueurs dont 40 dames ont fait le déplacement pour foulé les terrains de Bruyères à l'occasion de 208 rencontres.

Au bout de 3 ans, ce ne sont pas moins de 1131 balles qui ont été usées jusqu'à la corde sur 754 heures de compétition jusqu'aux finales qui se sont déroulées le dimanche 3 décembre 2017 au Complexe Sportif Sandrine Soubeyrand.

Nous vous donnons rendez-vous l'année prochaine pour la quatrième édition !

Sportivement, Le TCB

Le Mot de Sophie HUBERT-TIPHANGNE,
Maire Adjointe à la Vie associative, animation et communication

« Le Conseil municipal se joint à moi pour féliciter la gestion exemplaire et l'investissement des membres bénévoles du Tennis Club de Bruyères.

Depuis 2 ans le club a réduit progressivement ses dépenses et ses demandes de subventions tout en gardant un club dynamique, compétitif et intergénérationnel. »

FRANÇOIS ALLERMOZ,
trésorier du club

« L'organisation de tournois, l'embauche de nouveaux entraîneurs BE avec un coût horaire moins important, optimisation du nombre de participants pour les cours de tennis (entre 4 et 6 joueurs), une demande de participation pour la fête de fin d'année dessert et boissons afin de limiter les dépenses et surtout pas de dépenses prévisionnelles (achat de matériel ou tenue de sport) en comptant sur une subvention municipale : voici les étapes et les choix faits par le bureau du TCB pour atteindre une quasi autonomie l'an prochain. »

ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES INDÉPENDANTS DE BOA

L'Association des Parents d'Elèves Indépendants BLC devient l'Association des Parents d'Elèves Indépendants de BOA (Bruyères-Ollainville-Arpajon) et étend son activité au collège. Nous avons toujours à cœur de représenter les parents et être leur relais auprès des différents intervenants scolaires et périscolaires. Cette année nous suivons depuis la rentrée scolaire l'organisation et l'évolution des travaux du nouveau pôle éducatif l'Arc-en-Ciel des Savoirs et poursuivons notre projet de reprise du Pedibus, programmée pour le début 2018.

Vous pouvez nous contacter par mail et consulter nos pages Facebook:

pour le collège : iboaclg@gmail.com et <https://www.facebook.com/apeiboa/>
pour la primaire : apeiblc@gmail.com et <https://www.facebook.com/apeiblc/>



LES ATELIERS DE BRUYÈRES



Depuis 6 ans déjà, l'association Les Ateliers de Bruyères et ses animateurs professionnels permettent à des habitants de Bruyères et des proches environs, de développer leurs capacités manuelles et de créativités artistiques, dans une ambiance conviviale et de bonne humeur.

À l'occasion de notre exposition annuelle au forum des associations, vous avez peut-être découvert les ouvrages réalisés au cours de l'exercice et présentés au public. Des places sont disponibles et vous pouvez encore vous inscrire pour participer, avec beaucoup de plaisir, à nos activités, mettre en valeur des talents parfois insoupçonnés, réaliser des cadeaux personnalisés, encadrer des photos ou des œuvres personnelles ou dénichées au cours de voyages ou de vide-greniers.

Vous pouvez aussi participer à des stages occasionnels de dessin, de portraits, d'aquarelle, d'encadrement, de cartonnage, de modelage et de peinture sur céramique.

Les membres du bureau sont à votre disposition pour vous fournir tous renseignements complémentaires.
01 64 56 62 69 et 06 44 73 32 76.
adb91680@gmail.com

L'ÉCHO DES ENFANTS

L'Echo des Enfants est né d'une volonté collective en 2014 de promouvoir le dialogue et l'interaction avec tous les acteurs de la vie scolaire de Bruyères-le-Châtel. Nous sommes constitués de parents d'élèves bénévoles (mamans et papas).

Aujourd'hui, L'Echo des Enfants est devenu une association « collégiale », c'est-à-dire ne comportant pas de dirigeant. Ce mode favorise les

discussions, la confiance où l'engagement de chacun est respecté. Nos sujets ? L'école, l'action locale pour les enfants et permettre à chaque parent d'être informé. Notre force ? La proximité et être force de propositions.

N'hésitez pas à nous rejoindre ou à nous contacter par e-mail : lecho-des-enfants@hotmail.com ou sur Facebook <https://www.facebook.com/lede.blc/>

: JUDO CLUB DE BRUYERES

Pour cette nouvelle saison sportive, le judo club a embauché un nouveau professeur.

Jean Raymond est apprécié des enfants et des parents.

Le baby judo est ouvert aux enfants nés en 2012-2013 le lundi.

Les autres enfants peuvent venir le lundi et/ou le jeudi.

Le TAISO est ouvert aux adultes et ados le vendredi soir.

Les enfants ont participé à une rencontre interclubs au mois de décembre.

N'hésitez pas à nous rejoindre.

Contact : Manu Potier :

06 14 47 66 78



18: municipalité

Quelques délibérations votées par vos élus

L'intégralité des délibérations est consultable en mairie et sur le site internet de la ville
www.ville-bruyereslechatel.fr

Conseil municipal du 27 septembre 2017

- Modification du temps de travail des agents intervenant à l'école maternelle et des horaires des agents du service cantine et entretien
- Acquisition de la parcelle A66 ENS et demande de subvention auprès du Département
- Création d'une servitude de passage sur la parcelle AC 654
- Approbation de la DM n°2 – Budget Principal
- Mise en place de l'abattement spécial à la base de 10 % en faveur des personnes handicapées ou invalides et suppression de l'abattement général à la base antérieurement institué, sur la taxe d'habitation
- Dénomination de l'« Espace Les Sources » pour le bâtiment communal situé sur la parcelle AC 654
- Approbation de la convention d'occupation du bâtiment « maternel » par l'association « Ecole de musique Emmanuel Chabrier »

Conseil municipal du 6 décembre 2017

- Acquisition des parcelles B572 et B573 en ENS et demande de subvention au département
- Désapprobation du Rapport de la Commission d'Evaluation des Transferts de Charges de Cœur d'Essonne Agglomération
- Approbation de la DM n°3 – Budget Principal
- Domiciliation de l'association « L'Echo des Enfants de Bruyères-le-Châtel »
- Délégation du Conseil municipal au Maire : extension aux demandes de subventions

PACS, on signe à la Mairie

Depuis le 1^{er} novembre, les mairies ont, avec les notaires, la compétence de l'enregistrement, de la modification et de la dissolution des Pacs. Ce changement est une mesure de la loi de modernisation de la justice du XXI^e siècle publiée au Journal officiel du 19 novembre 2016 (article 48).

Qu'est-ce qu'un PACS ?

Le Pacs est un contrat conclu entre deux personnes majeures, de sexes différents ou de même sexe, pour organiser leur vie commune. Pour pouvoir le conclure, les partenaires doivent remplir certaines conditions et rédiger une convention. Ils doivent ensuite la faire enregistrer.

Comment conclure un Pacs ?

- 1/ Pour pouvoir établir votre Pacs, l'officier d'état civil de votre mairie devra vérifier votre dossier. Avant de prendre rendez-vous, télécharger et renseigner les formulaires : Convention personnalisée ou formulaire cerfa n° **15726*02** et formulaire cerfa n° **15725*02**.
- 2/ Il vous faudra ensuite prendre rendez-vous à la mairie et vous présenter ensemble, le jour de votre rendez-vous.
- 3/ Après vérification des pièces originales que vous aurez renseignées au préalable, l'officier de l'état civil enregistrera votre déclaration conjointe et vous restituera votre convention de Pacs (pièce originale) avec le visa de la mairie.
- 4/ Un récépissé d'enregistrement vous sera également remis.

Changer de prénom, c'est désormais plus facile

Depuis la loi de modernisation de la justice du XXI^e siècle du 17 novembre 2016, vous pouvez déposer à la mairie de votre domicile ou de votre lieu de naissance une demande de changement de prénom. L'officier d'état civil, s'il estime que votre demande de changement de prénom revêt un caractère légitime, l'enregistre sur le registre d'état civil et fait procéder à toutes les modifications des actes d'état civil concernés par ce changement. S'il estime que la demande n'est pas légitime, il la transfère au Procureur de la République.

Qui est concerné :

Toute personne justifiant d'un intérêt légitime peut demander à changer de prénom.

Quand le prénom, seul ou associé au nom, s'avère ridicule ou porte préjudice, le titulaire peut demander à en changer.

Il est possible de demander l'adjonction, la suppression ou la modification de l'ordre des prénoms concernés.

Qui peut faire la démarche :

L'intéressé dépose personnellement sa demande de changement de prénom, en précisant les motifs, à sa mairie de domicile ou à sa mairie de naissance.

Si le demandeur est un mineur ou un majeur en tutelle, la demande doit être faite par son représentant légal.

Lorsque la demande est faite pour un enfant mineur de plus de 13 ans, le consentement de l'enfant est nécessaire.

Hommage à

Evelyne Pelegrin



« Une amie nous a quitté. Nous avons tous en mémoire sa gentillesse, son sourire, ses danses endiablées, les parties de cartes et surtout sa disponibilité pour chacun d'entre nous. Il y a peu de jour où on ne pense à elle. »

Jeannine Gatin

« Evelyne nous a quitté le 22 juin... et pourtant je n'arrive pas à y croire. J'entends encore sa voix enjouée m'interpeller «ça va ma bichette ? ». Elle a été ma voisine pendant plus de 20 ans mais aussi « mon premier employeur ». Au milieu des années 70, Evelyne tenait « Au fil des Jours » une mercerie, bonneterie, pressing de la plus belle tradition. J'avais 12 ans, elle me donnait des « responsabilités » : ranger la laine et les fils à broder, tenir la caisse et rendre la monnaie... de beaux souvenirs d'enfance ». Elle aimait nous transmettre sa passion, son sens du commerce et des relations humaines.

C'est une figure bruyéroise qui est partie. Mes pensées vont à Michel son époux et sa famille. »

Sophie Hubert-Tiphangne

MAJORITÉ MUNICIPALE :

« DONNONS DES COULEURS À BRUYÈRES »

La majorité municipale se bat au quotidien contre les discriminations.

La discrimination existe aussi dans les collectivités locales : entre les petites et les grandes communes, entre les élus qui ne travaillent pas ou plus et ceux qui sont encore en activité, entre les cumulards de mandats locaux et les non- cumulards, entre des intercommunalités qui fusionnent.

La majorité municipale se bat pour le maintien de la proximité.

La politique culturelle d'une agglomération est essentielle dans son développement. Nous continuons donc à travailler étroitement avec l'association « La lisière », le Conseil départemental, le Conseil régional et la Direction Régionale des Affaires Culturelles pour offrir une culture

différente et solidaire. Sur la saison 2017-2018, 29 troupes d'artistes seront accueillies en résidence sur notre commune.

La majorité municipale se bat pour le respect des électeurs.

Lors des élections législatives et sénatoriales, nous avons été surpris de voir des élus très engagés dans des mandats locaux se porter candidat à de nouvelles fonctions électives. Cela ne va pas dans le respect de l'électorat qui les a élus pour les représenter pendant un mandat. La solution pour calmer cette soif de pouvoir serait de quitter ses fonctions électives en cours avant de postuler à d'autres. Un non-cumul pré-électoral qui aurait le mérite de limiter les candidatures.

La majorité municipale se bat pour une intercommunalité de projets.

Le campus Ter@tec suit un modèle économique précis : internationalisation des PME et l'aide à l'innovation pour les start-up.

La majorité municipale se bat pour son autonomie financière et décisionnelle.

Chaque commune est différente. Certaines font surtout des travaux de voirie. Nous avons misé sur l'amélioration de notre vie quotidienne : écoles, complexe sportif, gymnase, espaces verts, pôle médical.

Bonnes fêtes à toutes et à tous.

MINORITÉ MUNICIPALE : « BRUYÈRES-LE-CHÂTEL ENSEMBLE »

Château

Châtelains depuis 2014 et toujours aucune possibilité de profiter du site. Faut-il 3 ans pour sécuriser l'abord des étangs et demander des autorisations d'accès au public ?

Depuis le 29 mars 2017, une partie du parc a été vendue à M. Pascal Fournier (SARL ILE-DE-FRANCE IMMOBILIER) dans le but de réaliser une résidence de tourisme et d'affaires, des lodges, une conciergerie avec salles locatives et un pôle bien-être-santé-sport.

Quels sont les intérêts à traiter avec l'ancien Maire d'Arpajon et ami politique de nos élus majoritaires ?

Nous vous rappelons que vous pouvez louer :

- préau + salle de 180 m², 800 €/24h
- l'esplanade du château, 800 €/24h
- photographies aux abords du château les samedis de 13h à 15h, 200 €

Contrat d'assurance souscrit par le demandeur

Gardiennage à l'entrée du site à la charge du demandeur

Mise à disposition des lieux à titre gratuit pour les associations partenaires de la commune.

Compteur électrique LINKY

Bruyères Ensemble souhaite que le principe de précaution soit appliqué. Plusieurs communes de l'Essonne se sont opposées à ce déploiement. Les réponses apportées par Enedis ne nous paraissent pas convaincantes. Que cachent réellement les pressions et menaces du distributeur d'énergie à l'encontre des usagers qui s'y opposent ?

Plus d'informations :

www.bruyeres-ensemble.fr

www.facebook.com/stoplinkybruyeres-lechatel/

Pôle éducatif

Plus de 3 mois que nos enfants occupent le nouveau pôle éducatif. A la reprise des cours en novembre, les abords des

écoles n'étaient toujours pas sécurisés pour répondre aux exigences du plan Vigipirate renforcé.

M. le Maire nous a souvent dit, qu'en tant que responsable de la commune, il ne voulait prendre aucun risque. Qu'attendons-nous pour garantir une sécurité maximale à nos enfants ?

Frère Gérard

Nous souhaitons rendre un immense hommage à Frère Gérard qui nous a quitté le 20 octobre. Cet homme de foi a largement contribué au tissu social de notre commune en s'occupant des enfants handicapés séjournant au château, mais aussi plus largement en aidant des personnes dans le besoin. Il est regrettable que certains élus n'aient pas voulu conserver son activité au sein du château.

Frère Gérard restera à jamais un exemple à suivre aux yeux de chacun d'entre nous pour son engagement, sa tolérance, sa gentillesse et son écoute.

:::::Numéros utiles

SAMU-SMUR, médecin de garde **15**
Police secours **17**
Pompiers **18**
Urgence avec téléphone portable **112**
Urgence sociale **115**
SOS enfants battus **119**
Centre antipoison
01 40 37 04 04
Centre hospitalier Arpajon
01 64 92 92 92
Urgences médicales
contactez la maison
médicale de l'Arpajonnais au
01 69 13 91 91
Pharmacies de garde
contactez le commissariat
d'Arpajon
01 69 26 19 70
Commissariat de police
01 69 26 19 70
Gendarmerie
01 64 90 00 64
SOS femmes battues
3919
Sida info service
n° vert 0 800 840 800
Drogue info service
n° vert 0 800 23 13 13
Jeunes-violence-écoute
0 800 20 22 23
Planning familial
01 47 00 18 66
Association pour le couple et
l'enfant APCE91
01 69 81 93 35
Dépannage électricité edf
0 810 010 333
Dépannage gaz GDF
0 810 433 091
Mairie
01 64 90 07 18



De janvier à mars 2018

Jeudi 18 janvier
18h30

VŒUX DE LA MUNICIPALITÉ

Espace BLC

Dimanche 21 janvier
15h

PLONGÉES IMMOBILES

Champs de la Marionnette

Compagnie DARU

A partir de 9 ans - Entrée gratuite

Réservation obligatoire

Samedi 27 janvier
14h30

GALETTE OPÉRETTE

Sur inscription - Espace BLC

Mercredi 7 février
à 14h

APRÈS-MIDI CINÉMA

« CHARLIE ET LA CHOCOLATERIE »

Espace BLC

Tout public - Entrée libre et gratuite

Du lundi 5 au dimanche
11 mars

19^e SALON DU LIVRE DE JEUNESSE

« Lire coule de source »

Espace Olympe de Gouges à Saint-Germain-lès-Arpajon

Tout public. Entrée gratuite.

Mercredi 7 mars
à 11h

BIBLIOTHÈQUE JEAN-JACQUES

SEMPÉ

Kamishibai

Dès 3 ans. Entrée gratuite.

Réservation obligatoire.

Vendredi 16 mars
à 17h30

LE PETIT POISSON

FUTÉ COMME ÇA !

Espace BLC

Cie Simagine

Goûter aux histoires

À partir de 6 ans.

Entrée gratuite.

Réservation obligatoire.

Samedi 17 mars
11h

CARNAVAL DES ANIMAUX

Solistes de l'Orchestre national
d'Ile-de-France

À partir de 5 ans

Tarif: 10 €

Réservation obligatoire

Jeudi 22 mars
14h à 16h

ATELIER « SUMIE » AVEC MIÉ

TANAKA DE L'ASSOCIATION

« QUARTIER JAPON »

Établissement « le clos baret »

Sur inscription : 15 places disponibles

Tarif: 10 €

Mardi 27 mars
9h15 et 10h30

LE RÊVE DE KIWI

Festival petite enfance des médiathèques
du territoire

Not'Compagnie

À partir d'1 an

Espace BLC

Entrée gratuite

Réservation obligatoire

Vendredi 30 mars

départ 17h de la place René-Petit
Hippodrome de Vincennes

VISITE DES ÉCURIES ET DÎNER

AU RESTAURANT PANORAMIQUE

Sur inscription : 50 places disponibles

Tarif sur quotient : de 26.36 à 52.72 €

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS :

Culture - 01 60 83 91 68 ou : biblioculture@bruyereslechatel.fr

CCAS : 01 64 90 88 99 ou limbergere-s@bruyereslechatel.fr